

AMIANTE Encadrement de chantier - Sous-Section 4

Notre organisme de formation est affilié à Certi Consult qui est habilité à dispenser les formations SS4 par l'INRS, le seul dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile habilité par l'INRS pour réaliser vos formations dans votre entreprise.

Objectifs

Encadrer des travaux susceptibles d'exposer aux fibres amiante.

Public Visé

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.

Pré Requis

- Aptitude médicale
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Savoir lire et écrire,
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de :
Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.

Encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique.
Développer ses compétences en prévention.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima.

Parcours pédagogique

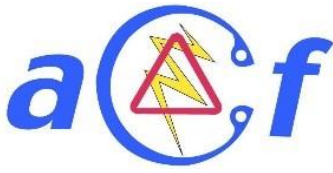
JOUR 1 Théorie

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences de la réglementation
- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque pour les interventions
- Protection des travailleurs
- Élimination des déchets amiantés
- Dispositions pénales encourues par l'employeur
- Exigences du Code de la santé
- Obligations des propriétaires.

JOUR 2 Théorie

- Rapports de repérages et diagnostics avant travaux
- Obligations des armateurs
- Régions à terrains amiantifères.
- Évaluer des risques en amont du chantier.
- Obligations du donneur d'ordre.
- Identification de l'amiante
- Produits et dispositifs
- Modalités d'identification
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante
- La gestion des déchets
- Conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation et élimination des déchets.
- Gestion des déchets.
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
- Les actions à mener avant les interventions
- Évaluer des risques en amont du chantier.
- Évaluation des risques et ses résultats et choix des méthodes de travail.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.
- Procédures pour la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante.
- Procédures de contrôle de l'empoussièrement
- Suivi des expositions

JOUR 3 Pratique



- Procédures de décontamination
- Les protections collectives et individuelles.
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective.
- Notices de postes.
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.

JOUR 4 Pratique

- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux opérateurs.
- Application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.
- Faire appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante (Mode opératoire, consignes...).

JOUR 5 Théorie et Pratique

- Traçabilité des opérations
- Situations d'urgence et anormale
- Limites d'efficacité
- Consignes d'utilisation, de maintenance et de remplacement à faire appliquer.

Évaluation des compétences

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 questions par QCM et évaluation des acquis pratiques de 1 heure

Validation:

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances.

Modalités d'Accessibilité

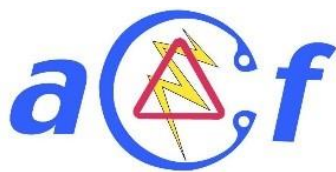
Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Durée

35.00 Heures
5 Jours

Effectif

De 1 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr



237240